



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-13790>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **26-13790**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Sainte-Savine

Correspondant : Arnaud MAGLOIRE

Adresse : 1, rue Lamoriciere, 10300 SAINTE-SAVINE

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=39008>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mission de programmation saison 2026/2027 La Ville de Sainte-Savine souhaite retenir un prestataire pour la programmation d'événements culturels dans le cadre de la saison 2026 – 2027 du centre culturel l'Art Déco .-

Lieu d'exécution et de livraison : Centre culturel l'Art Déco, 10300 SAINTE-SAVINE

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 02/03/2026 à 12:00

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
ARTDECO

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/02/2026